

Le 23 octobre 2019

OPINION présentée à l'Office de Consultation Publique de Montréal

au sujet du

Plan Particulier d'Urbanisme Partie Nord de l'Île-des-Soeurs

par : Andrée Marsot, citoyenne de l'IDS et membre de l'APRIDS

Je tiens d'abord à féliciter les auteurs du document ayant trait au PPU ci-haut mentionné. Ce dernier est très bien documenté et illustré de façon assez claire pour la compréhension des résidents actuels et futurs de l'IDS dont la vie citoyenne sera affectée à plusieurs égards, pour le mieux on l'espère. Il comporte également plusieurs points positifs sur lesquels je veux exprimer mon opinion et aborder également quelques points qui me semblent importants.

1. La complémentarité avec la cité-jardin.

Etant moi-même domiciliée dans un de ces immeubles depuis 1999 – et ayant également résidé au 100 De Gaspé – conçu par Mies Van Der Rohe – de 1961 à 1965, j'apprécie toujours le concept "cité-jardin" dont vous faites mention. Je suis donc enchantée de la volonté des membres de ce futur projet de l'appliquer au mieux possible dans la partie touchée par ce plan. J'ai également hautement apprécié que ce secteur soit classé "secteur de valeur exceptionnelle" du patrimoine bâti de Verdun. Il n'a malheureusement pas été appliqué aux constructions de l'IDS après la vente de SMI Chicago aux promoteurs qui ont suivi.

Par contre, en visionnant vos propositions d'aménagement de la future Place du Commerce, (section 5, p. 71) je constate que vous prévoyez des rues – ou boulevards – bordés d'arbres, mais il n'y a aucun parc – ou square – de prévu. Le concept "cité-jardin" est pourtant basé sur la combinaison d'immeubles entourant des parcs – lesquels sont reliés les uns aux autres dans la partie de l'île répondant à ce concept. Celui-ci impose la densification d'immeubles – locatifs et/ou commerciaux – afin de libérer de l'espace au sol. Cette exigence mène également au point suivant.

2. La densification du secteur Place du Commerce – des 2 côtés du boulevard du Commerce.

Cette densification entraîne automatiquement l'obligation de construire le plus possible en hauteur pour y inclure des parcs et autres espaces verts – sans toutefois négliger les boulevards et rues plantés "parkways". Cette exigence mène également au point suivant.

3. Les accès à l'Île et une nouvelle école.

Déjà problématiques, les accès à l'Île devront être replanifiés pour répondre à l'augmentation prévue de la population. Idem pour une nouvelle école. Ces 2 points devraient être réalisés à court terme – puisque tous les futurs travaux planifiés – avec son lot d'inconvénients pour les résidents de l'Île dont la patience touche à sa limite – entraîneront des allées et venues d'équipement et de camions chargés de terre, de rebus, etc.

4. Les équipements récréatifs et culturels.

Le Centre Elgar avec sa bibliothèque et ses salles date du tout début du développement de l'Île – soit dans les années 1960. La bibliothèque n'est pas digne d'un public – jeunes et moins jeunes – avide de connaissances. Le manque d'espace pour un plus grand choix de livres ainsi que les espaces de lecture sont insuffisants et souffrent d'âgisme. L'Île mérite mieux.....

Les résidents de l'Île entendent parler d'une piscine intérieure depuis des années sans que rien n'advienne de ce côté. Il faudrait profiter du remaniement du secteur touché par le Plan pour répondre aux besoins de la population.

Les adolescents sont les grands négligés sur l'Île et nulle part dans le plan proposé je n'ai pu entrevoir une proposition pour occuper leurs loisirs et leur fournir un lieu de rencontre autre qu'une salle dans La Station. Il serait temps de penser à eux.

5. Secteur de planification différée 24-08.

Vous parlez d'espaces verts – de possibilité de parc – et d'accès au fleuve à cet endroit présentement occupé notamment par un parc automobile asphalté de bord en bord – source d'ilôt de chaleur – ne comportant aucun arbre si petit soit-il - et indigne de voisiner le futur site du REM. Il serait à mon avis URGENT de procéder au remaniement de ce secteur dans les plus brefs délais. Ce site devrait à mon avis faire partie de vos priorités à court terme.

Merci de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mes opinions en espérant que celles-ci seront entendues. Je suis à votre disposition si vous désirez plus d'informations.

Andrée Marsot, citoyenne de l'IDS

T : 514-767-0606

Courriel : amarsot@videotron.ca